



La Chronique

DÉPÔT LÉGAL, 4^e TRIMESTRE 2016
VOLUME 38, N^o 11
NOVEMBRE 2016

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

EN VIGUEUR DEPUIS LE 20 OCTOBRE

NOUVEAU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2016-74 DE LA CMQ

Suite à l'entrée en vigueur du RCI 2016-74, la Municipalité de Lac-Beauport tient à vous expliquer comment il faut procéder pour faire une demande de permis de construction. L'application de ce nouveau règlement relève de la CMQ. Il n'appartient donc pas à la Municipalité de le faire appliquer.

D'emblée, pour tout nouvel aménagement ou construction, l'analyse de votre dossier doit dorénavant passer par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), puisque ce nouveau RCI relève de la CMQ.

Ainsi, faudra-t-il en référer à la CMQ pour toute demande de permis de construction de bâtiment principal, de certains changements d'usage importants, de construction complémentaire et/ou accessoire. On parle ici de remise, garage, gazebo, piscine creusée ou hors terre, patio, aménagement ou agrandissement d'une galerie. En clair, on ne doit pas toucher à la superficie d'un terrain sans l'autorisation de la CMQ.

Également, tout ce qui se rapporte à la coupe d'arbres nécessite l'aval de la CMQ, puisque tout terrain doit avoir une certaine surface arbustive (50, 60 ou 70 % selon le cas). Le RCI 2016-74 ne s'applique pas pour les rénovations intérieures, mais dès qu'il y a agrandissement au sol, là, il s'applique. Donc, l'obtention du permis pour l'ajout d'un étage à une résidence ne passera que par la Municipalité.

RÉCAPITULONS

On peut travailler l'intérieur de la maison en y rénovant des pièces, l'agrandir en hauteur, rénover un patio ou une galerie déjà existants sans en modifier les dimensions. De ce côté, rien ne change, c'est la Municipalité qui délivre le permis. Dès que l'on fait des travaux qui augmentent l'emprise au sol, toute demande doit passer par la Communauté métropolitaine de Québec qui,

elle, s'assurera de la conformité avec le RCI 2016-74. Son approbation en main, le citoyen revient à la Municipalité pour faire une demande de permis. Cette dernière s'occupera de vérifier si c'est conforme aux règlements municipaux.

Certes, avec ce règlement, la CMQ s'est donné un pouvoir de contrôle sur l'aménagement de notre municipalité, mais il ne faut pas y voir un frein à vos projets, car bon nombre d'entre eux sont réalisables. Oui, ceci demande des efforts supplémentaires de la part des citoyens, tous en sont conscients, mais c'est la situation légale qui l'exige.

Notons toutefois que comme mentionné sur le site Internet de la CMQ, « l'entrée en vigueur du RCI ne fait pas disparaître les règlements d'urbanisme locaux existants. Les deux séries de normes s'appliquent simultanément. Dans de tels cas, les règles les plus sévères s'appliquent. »

En conclusion, toute construction nouvelle, tout ajout, tout ce qui a de l'emprise au sol doivent passer par la CMQ de même que la coupe d'arbres. Mais bien qu'il s'agisse de travail au sol, on passera par la Municipalité pour la réfection d'une installation septique.

Obtenez plus de détails auprès de :

La Communauté métropolitaine de Québec
Édifice Le Delta III
2875, boul. Laurier, 10^e étage, bureau D3-1000
Québec (Québec) G1V 2M2
Tél.: 418 641-6250
Courriel : info@cmquebec.qc.ca
cmquebec.qc.ca

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2016 ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En vertu des dispositions du Code municipal, je dois, à titre de mairesse de Lac-Beauport, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, faire rapport sur la situation financière de la Municipalité. Dans ce rapport, je traite des états financiers de l'exercice précédent et du rapport du vérificateur. Il donne des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours et définit les orientations générales du prochain budget.

1. DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2015

Pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2015, les revenus de la Municipalité se sont élevés à 12 375 012 \$ et les dépenses de fonctionnement à 12 025 718 \$ en incluant les remboursements de la dette et les affectations. Le surplus réalisé en 2015 est de 349 294 \$.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2015

Le rapport financier mentionne que les vérificateurs sont d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2015.

3. DERNIER PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le rapport triennal d'immobilisations contenait 7 435 250 \$ de dépenses dont 3 935 250 \$ était prévu en 2016. Parmi ces investissements, notons la réalisation des projets suivants :

1. Changements des portes et fenêtres de la mairie : 50 000 \$
2. Réfection du chemin des Lacs : 1 600 000 \$

3. Piste multifonctionnelle sur Tour-du-Lac : 115 000 \$
4. Réfection du chemin du Barrage : 200 000 \$
5. Réfection des toitures du Centre communautaire et club nautique : 120 000 \$
6. Achat de nouveaux livres pour la bibliothèque : 40 000 \$

4. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2016

L'année 2016 s'inscrit en continuité de l'année précédente. La Municipalité devrait réaliser un surplus. Le RCI de la Communauté métropolitaine de Québec semble avoir eu comme conséquence de devancer les projets de construction.

5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET 2017

La Municipalité de Lac-Beauport entend maintenir tous les efforts pour s'assurer d'un taux de taxation concurrentiel en 2017 et réaliser un surplus en 2016. La fin de la construction du projet « Entourage sur le lac », sur le site de l'ancien manoir St-Castin, devrait augmenter l'évaluation du secteur non résidentiel de plus de 50 %.

[suite en page 3]

à surveiller :

ENVIRONNEMENT	PAGE 3
OFFRES D'EMPLOI	PAGES 4 ET 5
FÉRIE DE NOËL	PAGE 6



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 3 OCTOBRE 2016

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre totalisant une somme de 675 098,18 \$ et la liste des engagements budgétaires.

Dépôt

- État des revenus et dépenses du mois

Donner l'avis de motion de l'adoption à une séance subséquente des règlements suivants :

- Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 420 000 \$ pour l'acquisition des lots et la réalisation des travaux nécessaires à la municipalisation du chemin de l'Éclaircie
- Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les normes d'implantation et de construction des abris forestiers, camps forestiers et relais rustiques

Adoption

- Comptes à payer et engagements budgétaires
- Dénomination de nom officiel - Parc Carrier-Chamberland
- Correction des conditions d'engagement - Surveillant-sauveteur
- Cession du chemin des Îlots (rond de virée) et acceptation des travaux du projet de développement du Domaine du Moulin - Phase 2

Autorisation

- Demande d'usage conditionnel – Défi Tour du Lac

- Demande d'usage conditionnel – Challenge des Neiges 2017

Autorisation de mandat

- Litige du site de l'entrepôt municipal
- Offre de services professionnels en ingénierie, Optimisation de la régulation à la caserne d'incendie

Autorisation de signature

- Acte de promesse de cession à titre gratuit du chemin de l'Éclaircie et de sa nouvelle aire de virage
- Protocole d'entente – Droit d'accès au club nautique pour l'Association des coureurs en canot à glace de Québec inc.
- Contrat de service en matière d'édition gratuite du calendrier municipal 2017
- Amendement au protocole d'entente – Développement Exalt

Autorisation de dépenses

- Mesures de modération de la vitesse sur le chemin de la Traverse de Laval
- Cours de danse, gymnastique, cheerleading – Bélizia Inc.
- Cours de yoga offerts par Géraldine Bindelle
- Prolongement d'emploi – Étudiant en foresterie

Engagement

- Journaliers-préposés à l'entretien des équipements

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2016

Adoption

- Subvention FEPEU – Projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts du secteur du mont Cervin

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2016

Donner l'avis de motion de l'adoption à une séance subséquente des règlements suivants :

- Règlement décrétant des travaux et des dépenses relatifs à l'aménagement des réseaux d'aqueduc et d'égout du mont Cervin (phases 2, 3 et 4) et un emprunt de 12 200 900 \$

Adoption

- Fin du contrat à titre de « conseiller à la direction - contractuel » à temps partiel du Service de la protection contre l'incendie de la Municipalité de Lac-Beauport de monsieur Michel Merlin
- Mise à la retraite obligatoire de monsieur Guy Gosselin à titre de pompier du Service de la protection contre l'incendie de la Municipalité de Lac-Beauport
- Subvention municipale camp de jour La Feuille Verte

Autorisation

- Proposition de modification à la procédure judiciaire pour le 101, chemin de la Vallée

Autorisation de dépenses et de signature

- Demande d'agrément et d'autorisation d'affichage - Information touristique Lac-Beauport

Autorisation de permis

- Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Dérogations mineures

- 2016-20031 - 245, chemin du Tour-du-Lac



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 5 décembre 2016, à 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire, situé au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : accepter la construction d'un deuxième garage détaché sur la propriété.

Terrain ciblé : 34, chemin du Grand-Bornand, lots numéros : 4 980 775 et 2 574 792.

Règlement concerné : zonage numéro 09-207.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 4^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2016.

Richard Labrecque, directeur général et secrétaire-trésorier

Calendrier des collectes

Novembre 2016

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre 2016

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Légende :

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Ordures ménagères
- Encombrants
- RDD et TIC



RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2016 ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 (SUITE)

6. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Pour les investissements au budget 2017 et suivants, ils devraient être dirigés vers la poursuite des efforts de réfection de la voirie locale.

7. CONTRAT DE PLUS DE 25 000 \$

En vertu des dispositions du Code municipal, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ est déposée. Cette liste comprend également les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ que la Municipalité a octroyés depuis le dépôt du dernier rapport sur la situation financière, pour l'exercice 2016. Cette liste sera également déposée à l'accueil de la Mairie et pourra être consultée sur place.

8. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la mairesse doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

C'est ainsi que la soussignée reçoit, sur une base annuelle, en tant que mairesse de la Municipalité, une rémunération de 31 860 \$ et une allocation de dépenses de 15 930 \$. Par ailleurs, chaque conseiller municipal reçoit dans le cadre de ses fonctions une rémunération annuelle de 10 620 \$ et une allocation de dépenses de 5 310 \$.

En terminant, vous êtes cordialement invités à la séance spéciale d'adoption du budget 2017 qui se tiendra le 14 décembre 2016 à 19 h.

Louise Brunet, mairesse

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ ET DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ LORSQUE LE TOTAL DE CES CONTRATS POUR UN MÊME CONTRACTANT DÉPASSE 25 000 \$ POUR L'ANNÉE 2015-2016 (1^{ER} OCT. AU 30 SEPT.)

(Depuis le dernier dépôt du rapport du maire de 2015)

Contrats divers :

A1 Lignes jaunes (Lignage)	31 420 \$
Allen entrepreneur général (CWA) (Construction – aqueduc et égout)	34 100 \$
Avalex (Remplacement de portes et fenêtres)	72 553 \$
BCF avocats d'affaires (avocats)	63 872 \$
CIMA (Travaux d'ingénierie)	51 855 \$
Communauté métropolitaine de Québec (Services publics)	53 500 \$
Compass Minerals Canada Corp. Sel et fondant	68 754 \$
Construction et rénovation Dallas (Construction)	26 186 \$
Consultants Enviroconseil inc. (Service d'ingénierie)	154 239 \$
Entreprises BLC (Matériaux granulaires)	31 856 \$
Entreprises Lou-Vil (Déneigement des chemins)	251 823 \$
Entreprises P.E.B. (Déneigement des chemins, abrasif)	702 890 \$
Entreprises TREMA (Nettoyage, balayage)	41 162 \$
Gaudreau Environnement inc. (Collecte des matières résiduelles et vidange des fosses)	481 822 \$
GLP Paysagiste inc. (Installation d'une fosse septique)	45 422 \$
GRH Entretien inc. (Entretien ménager)	50 723 \$
Groupe Ultima Inc. (Assurances générales 2016)	89 912 \$

GSI Environnement (Disposition des matières résiduelles)	28 499 \$
HDC Construction (Réfection de stations de pompage d'eaux usées)	46 238 \$
Hydro-Québec (Électricité)	156 966 \$
Industrielle-Alliance (Services financiers)	442 896 \$
Industries Harnois inc. (Abri industriel)	93 276 \$
Langlois Kronstrom Desjardins (Avocats)	134 492 \$
Levesque et associés Construction inc. (Réfection de toitures)	49 730 \$
National (Conseil communications)	34 539 \$
Norton Rose Fulbright CDA (Avocat)	55 316 \$
Pétroles Irving (Carburant)	37 859 \$
PG Govern (Logiciels de gestion et contrat de service)	58 312 \$
Réal Huot (Canalisations)	26 448 \$
Saisonnier (Camps de jour)	152 499 \$
Services Matrec inc. (Disposition des encombrants)	25 429 \$
S.S.Q. (Assurances collectives)	79 652 \$
Verdure Royale inc. (Entretien des espaces verts)	38 158 \$
Ville de Québec (Traitement des boues de fosses septiques et sports de glace)	161 940 \$
Wolseley Groupe Plomberie (Ponceaux, tuyaux, puisards)	64 889 \$
WSP Canada inc. (Genivar) (Services d'ingénierie)	53 595 \$

SOYONS
VERTS!

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET LES RENOUVELLEMENTS DE CONTRAT D'ENTRETIEN

Si votre résidence est équipée d'un système de traitement d'eaux usées de l'un des fabricants suivants : *Ecoflo* de Premier tech Aqua, *Bionest* de Bionest Technologie, *Enviro-Septic* de DBO Expert ou *Bio-B* de Berger Environnement, le *Règlement provincial sur le traitement des eaux usées* (RLRQ.c. Q-2, r.22) exige, à l'article 3.2, que le propriétaire ou l'utilisateur d'un tel système soit lié en tout temps avec le fabricant, son représentant ou un tiers qualifié avec stipulation qu'un entretien annuel minimum du système sera effectué. Ces contrats expirent le 31 décembre de l'année en cours et doivent être renouvelés afin que le dispositif soit conforme à la réglementation. La même obligation est exigée pour tous les systèmes secondaires avancés ou tertiaires. Assurez-vous que votre contrat d'entretien sera renouvelé avant l'expiration de ce dernier et évitez ainsi les sévères pénalités prévues par le législateur. Sachez que la Municipalité a l'obligation d'appliquer le règlement en question. Pour toutes informations, communiquez avec l'inspecteur responsable, M. Roger Bouchard au 418 849-7141, poste 248.

RAPPEL : FIN DE LA COLLECTE DE FEUILLES MORTES

Veillez noter que la collecte des sacs de feuilles à côté des bacs bruns se termine le 15 novembre. À cette date, c'est votre dernière chance de pouvoir vous départir de vos feuilles en dehors du bac brun. Nous vous rappelons que vous devez utiliser des sacs en papier ou des sacs compostables affichant un des logos suivants :



BAINS LIBRES

DU 4 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2016



IMPORTANT :
Les enfants âgés de 6 ans et moins
doivent être accompagnés d'un parent.



Le bonnet de bain est
obligatoire.

DU 4 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2016

Jour	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure	15 h à 16 h (F) 16 h à 17 h (A)	15 h à 16 h (F) 16 h à 17 h (A)	8 h à 9 h 30 (A) 14 h à 15 h (A+) 19 h à 20 h (T)	12 h à 13 h 30 (E) 13 h 30 à 14 h 30 (A+)	10 h à 11 h (T) 14 h à 15 h (A+) 17 h à 17 h 55 (F)	12 h à 13 h 30 (E) 13 h 30 à 14 h 30 (A+) 17 h à 17 h 55 (T)	19 h à 20 h 30 (T)

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire **sans préavis**.

T = Tous avec 1 ou 2 corridors de nage **A** = Adultes (seulement des corridors de nage pour tous les niveaux) **F** = Famille (aucun espace réservé pour la nage en longueur)

A+ = Pour les 60 ans et plus (corridors de nage et espace libre) **E** = Entraînement (pour les adultes désireux d'un entraînement plus rapide, soutenu ou intense)



OFFRE D'EMPLOI: COORDONNATEUR(TRICE) AUX PROGRAMMES DE LOISIRS – SECTEUR AQUATIQUE

Remplacement congé de maternité (1 an) - Temps plein

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de coordonnateur de la piscine municipale. Il s'agit d'un poste occasionnel et la personne embauchée entrerait en fonction en mars 2017.

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur du service, la personne aura pour tâches de :

- Collaborer aux activités de recrutement et de sélection des employés
- Préparer l'horaire des activités aquatiques tout en maximisant l'utilisation de la piscine
- Participer aux périodes d'inscriptions
- Voir à l'application des normes de sécurité
- Procéder à l'approvisionnement en matériel requis, à sa conservation et à son remisage
- Superviser, coordonner, évaluer et soutenir le travail du personnel
- S'assurer de la propreté des locaux et de la qualité de l'eau
- Gérer le club nautique en période estivale
- Gérer les remplacements et absences des employés
- Planifier et enseigner les cours de natation
- Toute autre tâche demandée par son supérieur pour le bon fonctionnement du service

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études
- Détenir une certification à jour de sauveteur national
- Détenir une certification à jour du niveau moniteur de sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne
- Connaître les différents organismes aquatiques, leurs programmes, les différents cours, les normes et les documents disponibles
- Posséder deux (2) années d'expérience de travail dans les piscines publiques permettant au titulaire de se familiariser avec le domaine de l'emploi

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 35 heures/semaine. Le salaire offert pour 2016 est de 40 189 \$ à 48 029 \$.

POSTULER

Le curriculum vitae doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Michel Lefebvre**, à la Municipalité de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1** ou par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **mlefebvre@lacbeauport.net**, au plus tard le **13 novembre 2016**, en indiquant clairement le titre du poste soit : **Coordonnateur aux programmes de loisirs – secteur aquatique**.



OFFRE D'EMPLOI: COORDONNATEUR(TRICE) AUX PROGRAMMES DE LOISIRS – SECTEUR CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE

Poste permanent, temps plein

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de coordonnateur aux programmes de loisir (secteur culturel et communautaire).

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur du service, la personne aura pour tâches de :

- Coordonner, planifier, animer et faire la promotion des projets de développement culturel et des activités culturelles et communautaires
- Assurer la gestion, l'actualisation et la rédaction des politiques culturelles et communautaires
- Apporter un soutien au personnel de la bibliothèque municipale dans sa planification, sa réalisation et son développement
- Apporter un soutien aux organismes reconnus et partenaires de la Municipalité
- Élaborer, planifier et coordonner des événements spéciaux, et ceux municipaux récurrents, et gérer les ententes de partenariat avec les promoteurs
- Étudier, proposer et soumettre au conseil des propositions concernant la vie culturelle et communautaire
- Collaborer au développement de l'organisation
- **Toute autre tâche demandée par son supérieur pour le bon fonctionnement du service**

EXIGENCES

- D.E.C. en techniques d'intervention en loisir et expérience de travail pertinente d'au moins 2 ans dans un poste équivalent

- Parfaite maîtrise du français écrit et oral
- Excellente connaissance pratique des nouvelles technologies (bureautique PC, Suite Office, etc.)
- Aptitudes au travail en équipe et autonome

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 35 heures/semaine. Le salaire offert pour 2016 est de 22,08 \$ à 26,39 \$/heure selon votre expérience et vos qualifications.

POSTULER

Le curriculum vitae doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Michel Lefebvre**, à la Municipalité de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1** ou par courriel à **mlefebvre@lacbeauport.net**, au plus tard le **13 novembre 2016**, en indiquant clairement le titre du poste soit : **Coordonnateur aux programmes de loisirs – secteur culturel et communautaire**.

Lac-Beauport
Clinique Dentaire
Posan Valois
418 849-7101
1, chemin du Gouillard, voisin du Centre de la Vieillesse
Ouvert le jour et le soir
Dre CHANTAL POSAN
chirurgien-dentiste

VRSB
Bien plus que des arpenteurs-géomètres
Greffe de
Pierre Clavet
arpenteur-géomètre
418.849.2657
Lac-Beauport



OFFRE D'EMPLOI: PRÉPOSÉ(E)S ET SURVEILLANT(E)S AUX PATINOIRES

Préposé(e)s et surveillant(e)s aux patinoires - 6 postes
En soirée et les fins de semaine de décembre 2016 à mars 2017

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du coordonnateur aux programmes de loisirs, les personnes embauchées veilleront à l'arrosage et l'entretien des deux (2) patinoires à bandes du centre communautaire, de même qu'à la surveillance et la sécurité sur ces deux patinoires ainsi que celle sur le lac.

Plus spécifiquement, elles s'occuperont de :

- Préparer les deux patinoires extérieures pour l'hiver
- Arroser et déneiger les patinoires
- Entretien des accès aux patinoires (portique, escaliers, trottoirs)
- Faire appliquer et faire respecter les horaires de patinage libre et de hockey libre
- Entretien des bâtiments
- Surveiller et faire la sécurité sur la patinoire du lac (la fin de semaine)
- Faire respecter les règlements aux patineurs et marcheurs sur le lac

EXIGENCES

- Posséder un sens aigu des responsabilités, en plus d'être une personne travaillante et débrouillarde
- Posséder une formation de RCR et de premiers soins (un atout)

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'échelle salariale commence à 11,26 \$ l'heure. Vous devez être disponible pour travailler les soirs de semaine, la fin de semaine et lors de la semaine de relâche scolaire du primaire (du 6 mars au 13 mars 2017).

POSTULER

Le curriculum vitae doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Martin Bellemare**, à la mairie de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1**, par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **mbellemare@lacbeauport.net**, au plus tard le **vendredi 11 novembre 2016**.



OFFRE D'EMPLOI: SURVEILLANT(E) DE LA PATINOIRE SUR LE LAC BEAUPORT

Surveillant(e) de la patinoire sur le lac Beauport - 1 poste
En journée du lundi au vendredi de janvier à mars 2017

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du coordonnateur aux programmes de loisirs, la personne embauchée devra surveiller et veiller à la sécurité de la patinoire sur le lac.

Plus spécifiquement, elle verra à :

- Faire la surveillance et la sécurité sur la patinoire du lac
- Faire respecter les règlements aux patineurs et marcheurs sur le lac
- Entretien des accès aux locaux de la patinoire (portique, escaliers, trottoirs)

EXIGENCES

- Posséder un sens aigu des responsabilités en plus d'être une personne vaillante et débrouillarde
- Posséder une formation de RCR et de premiers soins (un atout)

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'échelle salariale débute à 11,26 \$ l'heure. Vous devez être disponible pour travailler du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, à compter de janvier jusqu'au 13 mars 2017.

POSTULER

Le curriculum vitae doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Martin Bellemare**, à la mairie de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-lac, Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1**, par télécopieur au **418 849-0361** ou par courriel à **mbellemare@lacbeauport.net**, au plus tard le **vendredi 11 novembre 2016**.

ÉVEIL AU MONDE DU LIVRE

En novembre, June McManus attend les petits poupons pour l'activité de l'éveil au monde du livre :

QUAND : le jeudi 17 novembre à 10 h

OÙ : à la bibliothèque l'Écrin, 50, chemin du Village

POUR : les poupons de moins de 3 ans

Inscription obligatoire par téléphone au **418 849-7141, poste 282**

(Si nous n'atteignons pas le nombre d'inscriptions désiré, l'activité sera annulée)

Laissez votre nom et numéro de téléphone ainsi que le nom et l'âge de votre enfant sur la boîte vocale ou par Internet à : **bibliothequeecrin@lacbeauport.net**



L'HEURE DU CONTE

Nadine, Julie et Josée se préparent pour une autre belle activité de l'heure du conte.

Histoire et bricolage sont toujours au rendez-vous.

QUAND : le samedi 19 novembre à 10 h

OÙ : bibliothèque l'Écrin, 50, chemin du Village

POUR : enfants âgés de 3 ans et plus

Activité gratuite - places limitées

Inscription obligatoire

Le nom, l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone sont obligatoires à l'inscription. Par téléphone au **418 849-7141, poste 282** ou par courriel :

bibliothequeecrin@lacbeauport.net.

BIBLIOTHÈQUE L'ÉCRIN

ARTISTES RECHERCHÉS POUR EXPOSER À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est toujours à la recherche d'artistes intéressés à exposer leurs œuvres à la bibliothèque.

Peinture, sculpture, photographies, vitrail... plusieurs dates sont disponibles ! Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Claudette Robillard au 418 849-7141, poste 285 ou à crobillard@lacbeauport.net.

NOUVEAUTÉS !

Consultez régulièrement le site de la bibliothèque pour y découvrir nos nouveautés :

<http://lac-beauport.c4di.qc.ca>



FÉERIE DE NOËL PROLUDIK 2016

LES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2016, C'EST BIENTÔT !

C'est un secret bien gardé, mais quelques lutins du père Noël s'installeront, d'ici peu, dans le boisé du Centre de plein air le Saisonnier. Ils seront de passage à Lac-Beauport et s'associeront cette année avec Proludik pour vous préparer une grande fête familiale inoubliable pour souligner l'arrivée de Noël.

Alors, venez vous amuser avec nous les 3 et 4 décembre prochain. Tout sera mis en place pour accueillir dignement le père Noël.

Au programme sur les terrains du Saisonnier : Marché de Noël, chasse aux lutins, jumpai, jeux gonflables, spectacles pour enfants, trottinettes des neiges, bricolage, maquillage, parcours d'habileté, etc.

MARCHÉ DE NOËL

Profitez de l'occasion pour faire vos emplettes et visitez notre **Marché de Noël** qui se déroulera tout au long de la fin de semaine sur les lieux de la fête. Près de 20 exposants vous feront découvrir leurs créations.

GRAND BRUNCH DE NOËL

Dimanche 4 décembre de 9 h à 13 h

Une fois de plus cette année, la maison des jeunes Le Cabanon vous invite à un grand brunch familial donné dans le cadre de la Féerie de Noël. Cette année, nous ajouterons un choix de déjeuner santé et l'option de venir prendre une soupe sur l'heure du dîner ! L'an dernier, plus de 200 personnes se sont régalées et ont pris plaisir à partager ce repas préparé par les jeunes Lac-Beauportois.

Achetez vos billets en ligne au www.lac-beauport.quebec. Dépêchez-vous, les places sont limitées.

Coût des billets : 8 \$ (adultes), 5 \$ (enfants de 12 ans et moins).

IMPLICATION DE LA SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Comme par les années passées, la Saint-Vincent-de-Paul sera sur place pour amasser des denrées pour les familles défavorisées. Les sacs d'épicerie décorés par les enfants de l'école Montagnac seront disponibles toute la fin de semaine pour y déposer vos dons. L'an dernier, tous les sacs ont trouvé preneurs. Ce sont donc une centaine de sacs de denrées qui ont pu être redistribués dans les familles défavorisées qui habitent le territoire.

Horaire des activités de la Féerie de Noël Proludik 2016**SAMEDI 3 DÉCEMBRE**

9 h à 18 h :

Village Proludik : jumpai, jeux gonflables

Scène centrale : animation et spectacle pour enfants, lutin chantant et arrivée du père Noël

Marché de Noël

Activités familiales en continu : chasse aux lutins, bricolage, maquillage, trottinettes des neiges, parcours d'habileté...

Chansonnier pour le 4 à 6 !

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

9 h à 13 h :

Brunch communautaire de Noël en présence du père Noël et des lutins

10 h à 16 h :

Village Proludik : jumpai, jeux gonflables

Scène centrale : chants de Noël, spectacles pour enfants et casse-noisette

Marché de Noël

Activités familiales en continu : chasse aux lutins, bricolage, maquillage, trottinettes des neiges, parcours d'habileté...

15 h 30 :

Remise des prix coup de cœur aux artisans du Marché de Noël

*L'horaire peut être sujet à changement, consultez la page Facebook de la Féerie de Noël Proludik Lac-Beauport pour connaître les détails de l'événement.

Pour plus d'information :

Frédéric Giguère, fgiguere@lacbeauport.net ou **418 849-7141, poste 242**

LES HABITATIONS ST-DUNSTAN

LA RELÈVE AU SEIN DE LA CORPORATION

Les Habitations St-Dunstan souhaitent recruter de nouveaux membres au sein de leur Corporation.

Qualités requises :

- Être résidente ou résident de Lac-Beauport.
- Être intéressé(e) à travailler bénévolement à la qualité de vie des résidentes et des résidents et à leur bonheur de vivre.
- Être disponible pour siéger aux assemblées de la Corporation à deux reprises au cours de l'année et à participer à certaines activités socioculturelles.
- Soumettre votre candidature au président des Habitations St-Dunstan, entre le 7 novembre 2016 et le 7 décembre 2016, en fournissant vos coordonnées et un court texte expliquant vos motivations par courriel au : lacb@ccapcable.com

- Être accepté(e) par l'Assemblée générale annuelle de la Corporation des Habitations St-Dunstan prévue pour le 14 décembre 2016.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter **Lucien Roy** au **418 849-6938**.

Nous attendons votre candidature.

Lucien Roy, président





VISITE DE NOS AMIS(ES) SAVOYARDS POUR LES 25 ANS DU PACTE D'AMITIÉ

Le 24 septembre dernier, nous avons reçu une délégation des communes de Sevrier et du Grand-Bornand pour souligner les 25 ans du Pacte d'amitié entre la Municipalité de Lac-Beauport, Sevrier et Grand-Bornand.

Pour cette occasion, plusieurs dignitaires sont venus nous visiter. Entre autres, M. Jacky Rey, maire de Sevrier, et M. André Perrillat, maire de Grand-Bornand, ainsi que plusieurs de leurs concitoyens(nes) dont plusieurs conseillers municipaux. En tout, c'est une délégation de près de trente personnes qui nous a fait l'honneur de venir à Lac-Beauport.

Le comité du Pacte d'amitié, en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, a préparé un horaire rempli d'activités qui laissait peu de moments libres à nos amis les Français.

Le dimanche 25 septembre, la Mairesse, Louise Brunet, ainsi que ses conseillers municipaux recevaient leurs vis-à-vis pour un souper officiel à Cité Joie. Ensuite, parmi les activités, ils ont eu le privilège de visiter l'Île d'Orléans (une découverte culinaire pour



plusieurs : hot-dog et blé d'Inde), de se régaler à l'Érablière de Lac-Beauport et de visiter les parcs de la Forêt Montmorency et de la Jacques-Cartier pour un safari d'observation de l'ours et de l'original, et plus encore.



Le 29 septembre, nos amis(es) savoyards sont retournés très satisfaits chez eux avec de beaux souvenirs. Leur visite a permis de refaire des liens ou d'en créer d'autres qui assurément perdureront dans le temps pour peut-être un autre 25 ans.

En terminant, nous tenons à remercier les familles d'accueil qui ont su recevoir et héberger si chaleureusement nos amis(es) français.

Les gens désireux d'en apprendre davantage, ou intéressés à être une famille d'accueil pour un prochain séjour, sont invités à communiquer avec Michel Lefebvre à la Municipalité de Lac-Beauport par courriel mlefebvre@lacbeauport.net ou par téléphone 418 849-714, poste 233.

ORGANISMES DE LAC-BEAUPORT ET JEUNES INDIVIDUS DÉSIRANT ÊTRE RECONNUS

SAVIEZ-VOUS QUE...

Il existe une politique de reconnaissance destinée aux organismes reconnus par la Municipalité ou désireux de l'être, ainsi qu'aux jeunes s'étant démarqués par leur contribution exceptionnelle au rayonnement de Lac-Beauport. Elle vient encadrer la nature du soutien municipal envers les organismes reconnus et préciser le cadre d'action par lequel la Municipalité entend aider ces organismes ou les jeunes individus de Lac-Beauport.

Pour des renseignements, consultez www.lac-beauport.quebec (section Tourisme et loisirs / Organismes reconnus). **Les demandes devront être reçues avant le 31 janvier 2017.**

petites annonces

COMME PARENTS, VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ?

Vous aimeriez discuter des difficultés que vous éprouvez avec votre enfant 0-12 ans ? (problèmes de discipline, de comportement, alimentaires, situations particulières, etc.) Vous pouvez prendre rendez-vous avec moi pour discuter de la situation et trouver des solutions.
Jocelyne Petit, docteure en Sciences de l'éducation, tél.: 418 849-1268

PARCOURS 51-52 - LAC-BEAUPORT

Vers Québec & Sainte-Foy

Ch. du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais)	7:40
Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf	7:45
46, Chemin du Village (Centre communautaire)	7:50
Chemin du Brûlé * (Archibald)	7:53

DEBARQUEMENT SEULEMENT

Aut. Laurentienne / Rue de la Maréchaussée (Parc Victoria - Arrêt RTC)	8:15
Rue Dorchester / Boul. Charest (Arrêts RTC)	8:20
Ave Honoré-Mercier (Station d'Youville - Arrêt RTC)	8:25
Boul. René-Lévesque Ouest / Ave Belvédère (Arrêts RTCRTC)	8:35
Avenue du Séminaire / Avenue de la Terrasse	8:45
Avenue de la Médecine / ch. des Quatre-Bourgeois (Cégep de Ste-Foy)	8:50

Vers Québec

Chemin du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais)	6:40
Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf	6:45
46, Chemin du Village (Centre communautaire)	6:50
Chemin du Brûlé * (Archibald)	6:55

DEBARQUEMENT SEULEMENT

TERMINUS RTC DU ZOO	7:10 (C21)
Boul. Henri-Bourassa (Terminus RTC Charlesbourg)	7:25
9 ^e Avenue (Cégep Limoilou)	7:35
Boul. Jean-Lévesque / Palais de justice / Gare du Palais	7:45
Boul. Charest / Rue Dorchester (Arrêt RTC)	7:50
Avenue Honoré-Mercier (Station d'Youville - Arrêt RTC)	8:00
Boul. René-Lévesque Ouest / Avenue Belvédère (Arrêt RTC)	8:10

Vers Sainte-Foy

Chemin du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais)	6:40
Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf	6:45
46, Chemin du Village (Centre communautaire)	6:50
Chemin du Brûlé * (Archibald)	6:55

DEBARQUEMENT SEULEMENT

TERMINUS RTC DU ZOO	7:10 (C22)
Boul. Honoré (Station Fleur-de-lys - Arrêt RTC)	7:20
Chemin Sainte-Foy / Avenue Belvédère	7:30
Chemin Sainte-Foy / Avenue Marois (Cégep Carneau)	7:45
Rue de la Médecine / ch. des Quatre-Bourgeois (Cégep de Sainte-Foy) / Ave de la Terrasse / Avenue du Séminaire (Université Laval)	7:50
Boul. Louvain (Arrêt RTC Place Ste-Foy à L'Anse-à-la-Poutrelle)	7:55

Vers Lac-Beauport

Avenue de la Médecine / des Quatre-Bourgeois Quai A (Cégep Sainte-Foy)	16:25
Ave du Séminaire (Université Laval - Arrêt RTC)	16:30
Boul. René-Lévesque Ouest / Avenue Belvédère (Arrêt RTC 1575)	16:40
Ave Honoré-Mercier (Station d'Youville - Arrêt RTC 2664)	16:53
de la Couronne / Boul. Charest (Arrêts RTC 1138)	17:00
Aut. Laurentienne / Rue des Embarcations (Parc Victoria - Arrêt RTC 1201)	17:05
Chemin du Brûlé * (Archibald)	17:30
46, Chemin du Village (Centre communautaire)	17:35
Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf	17:40
Ch. du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais)	17:45

* Arrêt sur demande
Local Québec Correspondance

TCJC
Transport collectif de La Jacques-Cartier
TRACÉ AMÉLIORÉ À L'UNIVERSITÉ !

tcjacquescartier.com • 418 844-2160

COMPTABILITÉ

Comptabilité et tenue de livres informatisée. Service de paie. Aucun investissement requis. Idéal pour travailleur autonome ou PME désirant minimiser ses coûts administratifs.

Contactez : Pierre Canac-Marquis
Téléphone : 418-952-8208
Courriel : canac@ccapcable.com

Service Régent B. Inc.

Pompes et puits artésiens

Service Installation Vente
Résidentiel et commercial
Benoît Bureau, propriétaire
info@serviceregent.com

Licence RBQ : 2545-5577-56
418 849-5614 www.serviceregent.com

Me Hélène Bergeron
Notaire et conseillère juridique

19, chemin des Mélèzes
Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2
tel: (418) 849-3182
fax: (418) 849-8765
courriel: helenebergeron_notaire@ccapcable.com



conseil municipal

Louise Brunet
Mairesse



MRC de La Jacques-Cartier
Sécurité civile (PMSC)
Sécurité publique (Police S.Q.)
Communications
Ressources humaines
lbrunet@lacbeauport.net



Louise Brunet Mairesse
de Lac-Beauport

Marc Bertrand
Conseiller au siège n° 1



Développement économique et touristique
Histoire et patrimoine
mbertrand@lacbeauport.net

François-Bernard Saillant
Conseiller au siège n° 2



Greffe et affaires juridiques
Pacte d'amitié
Ressources humaines
fbsaillant@lacbeauport.net



Francois-Bernard
Saillant - conseiller

Sylvie Chartier
Conseillère au siège n° 3



Urbanisme et développement durable
Permis et inspections
schartier@lacbeauport.net

Andy Groskaufmanis
Conseiller au siège n° 4



Protection contre l'incendie
Finances et administration
agroskaufmanis@lacbeauport.net



andy.groskaufmanis.
conseiller

Even Mc Hugh
Conseiller au siège n° 5



Travaux publics, infrastructures, équipements municipaux
et sécurité routière
emchugh@lacbeauport.net

Guy Gilbert
Conseiller au siège n° 6



Sport, loisirs, culture et vie communautaire
ggilbert@lacbeauport.net

bibliothèque

Horaires de la bibliothèque

Lundi : 19 h à 20 h 30	Vendredi : Fermée
Mardi : 13 h à 16 h et 19 h à 20 h 30	Samedi : 10 h à 16 h
Mercredi : 19 h à 20 h 30	Dimanche : 13 h à 16 h
Judi : 10 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h	Bonne lecture à tous ! bibliothequeecrin@lacbeauport.net

séance du conseil

Les prochaines séances du conseil
auront lieu les **7 novembre** et **5 décembre 2016**
à la salle Philippe Laroche du centre communautaire,
situé au 46, chemin du Village.

heures d'ouverture mairie

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h 30

mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1
Tél. : 418 849-7141 • info@lacbeauport.net • www.lac-beauport.quebec
Collecte des matières résiduelles poste 246
Demande d'accès à l'information poste 340
Fosses septiques poste 248
Permis et inspections poste 222
Taxation/évaluation poste 226
Travaux publics poste 243

loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
50, chemin du Village • **Tél. : 418 849-7141**
Bibliothèque poste 282
Inscriptions aux activités poste 244
Réservation de salle poste 242

piscine municipale

78, chemin du Brûlé
Tél. : 418 849-7141, poste 2, option 4



Police MRC
de La Jacques-Cartier,
Sûreté du Québec

1045, boulevard du Lac
Tél. : 310-4141

urgence

Urgence 9-1-1
Urgence aqueduc/égout 418 849-5050
Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060
Hydro-Québec Pannes et urgences 1 800 790-2424
SOPFEU (Incendies de forêt) 1 800 463-3389
RECHERCHE ET SAUVETAGE AÉRIEN ET MARITIME
• Aérien 1 800 267-7270
• Maritime 1 800 464-4393

PROCHAINE PARUTION : 2 DÉCEMBRE 2016
DATE DE TOMBÉE : 17 NOVEMBRE 2016

Suivez-nous sur Facebook info@lacbeauport.net

